



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Affaire suivie par :
Manuel Poujols
SG DSDEN 82

Toulouse, le 11 février 2026

Relevé de conclusions

Réunion de négociation prévue par l'article L.2512-2 du Code du travail suite à un dépôt de préavis de grève en date du 9 février 2026 notifiée le 10 février 2026 couvrant la période du 9 mars au 3 juillet 2026 inclus.

Date : 11 février 2026

Heure : 17h

Lieu : DSDEN de Tarn-et-Garonne

Participants :

Administration :

Monsieur Cyril Le Normand, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
Monsieur Manuel Poujols, secrétaire général de la DSDEN
Madame Cindie Séguignes, ADASEN

Organisation Syndicale :

Monsieur David Hermet, FSU-SNUIPP 82
Madame Delphine Born, SGEN CFDT 82
Monsieur Rudolphe Bekhdadi, FNEC FP FO 82
Madame Sylvie Loire, UNSA 82

1. Objet de la réunion

Réunion organisée à la suite du dépôt, le 10 février 2026, par les syndicats FSU-SNUIPP 82, CFDT 82, SNUDI 82 FO FNEC FP et UNSA 82, d'un préavis de grève concernant les enseignants du premier degré public.

Cette rencontre a pour objectif d'examiner les revendications exprimées et de rechercher les conditions d'un apaisement.

2. Revendications exprimées par l'organisation syndicale

Les représentants syndicaux ont rappelé les motifs du préavis de grève :

- Retrait de poste
- Dégradation des conditions de travail des personnels
- Déploiement des PAS et redécoupage des circonscriptions et leurs impacts possibles sur les postes enseignants devant élèves.

Les représentants syndicaux réclament des moyens supplémentaires permettant de travailler dans des conditions sereines (classes moins chargées, augmentation des RASED, créations de poste de remplaçants). Ils précisent demander que les postes de coordonnateurs PAS ne soient pas pris sur les dotations des premier et second degré.

3. Réponses et propositions de l'administration

L'administration a pris note des demandes formulées et a apporté les précisions suivantes :

En premier lieu, M. le DASEN a rappelé qu'il est garant du bon fonctionnement du service de l'Éducation nationale dans le département. En revanche, les arbitrages nationaux relatifs au budget, aux créations ou suppressions de postes ainsi qu'à la politique salariale ne relèvent pas de sa compétence.

Il sera faite remontée des revendications exprimées au niveau supra.

Il rappelle l'évolution démographiques incontestablement défavorable au niveau national, académique et départemental.

Entre la rentrée 2021 et la rentrée 2025, le 1er degré public de l'académie a perdu près de 12 000 élèves. Cette évolution sur quatre ans confirme que l'académie est entrée dans une phase de décroissance scolaire durable.

Les prévisions pour la rentrée 2026 confirment et accentuent les tendances observées. L'académie devrait scolariser 219 772 élèves dans le 1er degré public, soit une baisse supplémentaire de 5 514 élèves (-2,4 %).

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 confirment une baisse généralisée du 1er degré public dans les huit départements de l'académie de Toulouse, sans exception. Le Tarn-et-Garonne fait partie des départements les plus touchés en proportion (-3% d'élèves attendus en 2026 soit - 614 élèves).

Pour autant, le gouvernement a fait le choix de protéger les écoles puisque malgré l'évolution défavorable de la démographie, le nombre poste pour 100 élèves sera encore en amélioration.

Cette évolution favorable se traduira ainsi par une augmentation du P/E de 6.16 à 6.29.

Il a été rappelé que le financement des PAS dans le département associera les programmes 140 et 141

A également fait l'objet d'échanges à titre informatif en marge des revendications de l'alerte sociale :

- Le déploiement des PAS
- L'ouverture à la rentrée 2026 d'un DITEP sur la ville de Castelsarrasin
- Le dispositif collège en progrès
- L'existence d'une réflexion en cours sur la sectorisation des collèges de Montauban avec le conseil départemental
- Le rôle des DDEN

5. Clôture de la réunion

Le présent relevé, qui n'emporte pas accord formel mais témoigne des échanges intervenus, sera transmis aux participants et à l'autorité académique.

L'inspecteur d'académie -

DASEN de Tarn-et-Garonne

Cyril Le Normand

